



**DOSSIER DE CANDIDATURE
AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE**

Nom, Prénom :
Adresse
.....
Téléphone : Email :
Date et lieu de naissance :

Situation familiale

- Célibataire
- Marié
- Pacsé
- enfant(s) à charge

Situation Sociale

1. Condition de logement :

- Autonome
- Chez les parents
- En foyer
- Autres :

2. Ressources :

- Familiales
- Personnelles
- Conjoint
- Autres :

3. Situation scolaire :

- Lycéen
- Etudiant
- Niveau d'études :

4. Situation professionnelle :

- Salarié depuis :
- Quel type d'emploi et employeur :
- Demandeur d'emploi
- Apprentissage
- Formation professionnelle
- Sans emploi

Motif de la demande

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire :

.....
.....
.....
.....
.....

Propositions d'action sociale bénévole sur le territoire de la commune, en direction des Cahagnais et auprès d'une association Cahagnaise de votre choix ou d'un service de la commune.

(Le candidat ne pourra pas présenter d'action au sein d'une association dans laquelle il est déjà adhérent).

.....
.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires (que vous souhaitez donner) :

.....
.....
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes) :

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatifs de toutes ressources

En cas d'obtention de l'aide au permis de conduire, le candidat s'engagera à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet d'action sociale et à rencontrer régulièrement le service chargé du suivi.

Cette aide financière sera versée par la commune directement à l'auto-école avec laquelle une convention sera passée aux conditions essentielles suivantes :

→ L'auto-école s'engage à proposer une formation incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), les heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, présentation(s) à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.

→ Le versement de l'aide communale de 200 €uros s'effectuera en une fois directement auprès de l'auto-école, après le premier passage de l'épreuve de conduite (dans les 18 mois suivant la date de notification de l'attribution de l'aide).

L'auto-école, la commune ainsi que la structure d'accueil associative feront des points d'étapes réguliers pour rendre compte de l'état d'avancement de la formation du jeune jusqu'à l'obtention du permis de conduire. Si le candidat ne réussit pas l'épreuve théorique du permis de conduire dans les 18 mois à compter de son inscription, la bourse et la présente convention seront annulées de plein droit sans que la commune ait à accomplir une formalité. L'auto-école ne pourra prétendre à une indemnité et ne pourra se retourner contre le jeune ou ses ayants droit pour obtenir le paiement de l'aide.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « aide au permis de conduire ».

Date et signature du demandeur

Dossier à remettre au secrétariat de mairie : 6 route d'Aunay Sur Odon 14240 CAHAGNES
Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 16h00 à 19h00.
mairie@cahagnes.fr Tél : 02.31.77.58.46

Cadres ci-dessous réservés à l'administration.

Date de réception du dossier complet :

Avis et signature du CCAS en date du

Favorable

Défavorable

Avis de l'association représentée par

Ou du service communal en date du

Favorable

Défavorable